

Sommaire

Comité, secrétariat et secteurs	2
Représentation dans d'autres instances	5
1. Le point de vue de la présidente	7
2. Exercice 2001	8
2.1. Programme d'activités selon AD du 25.04.01	8
2.1.1. Définition des prestations de l'aide et des soins à domicile	8
2.1.2. Financement	9
2.1.3. Qualité	10
2.1.4. Collaboration avec les membres.....	11
2.2. Autres activités extérieures au programme d'activités	11
Conseils	11
Formation	12
Spitex Focus.....	12
Actuel Aide et soins à domicile	12
Office de contrôle et d'arbitrage.....	13
Commission spécialisée Médiateur bernois pour les questions de vieillesse et les homes	13
Représentation Proches soignants.....	13
Places de formation	14
Collaboration avec d'autres partenaires.....	14
Matériel publicitaire et documentation de travail.....	14
Service d'assurance.....	15
Internet	15
3. Affaires internes de l'association	15
Secteurs et groupes spécialisés	15
Secrétariat	17
4. Remerciements et postface personnelle....	18
5. Comptes annuels 2001	20
Bilan	21
Finances	22
6. Rapport de vérification	23
7. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 25 avril 2001.....	24
8. Les cinq objectifs annuels 2002 du comité.....	40

Comité de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile

Présidente:	Ursula Norton, Blankweg 55, 3072 Ostermundigen
Vice-présidente:	Sylvia Rosat, Présidente ASAD RUTU, Burghaldenstrasse 35, 3653 Oberhofen
Membres:	<p>Elisabeth Allemann Theilkäs, Directrice école d'aides familiales, Rieglén 15, 3323 Bärswil</p> <p>Rolf Iseli, Avocat/membre du Grand conseil, Elfenausstrasse 12, 2502 Biel</p> <p>Urs Kernen, Directeur ASAD Unterseen/Därligen/Leissigen, Lärchenweg 3B, 3800 Matten (jusqu'à 06.01)</p> <p>Louise Müller, Présidente ASAD Ostermundigen, Oberer Flurweg 50, 3072 Ostermundigen</p> <p>Urs Schilt, Président ASAD Täuffelen et environs, Kirschenweg 3, 2575 Gerolfingen</p> <p>Dorothea Schlapbach, experte aide et soins à domicile, Rebenweg 30, 2503 Biel</p> <p>Annelise Vaucher, Présidente SASDOVAL, 2612 Cormoret</p> <p>Hans von Rotz, Président ASAD Rive droite de la Zulg, Schibistei, 3615 Heimenschwand</p>
Démissions pour l'AD 2002 :	<p>Rolf Iseli</p> <p>Urs Kernen</p> <p>Annelise Vaucher</p>
Commission de gestion	<p>Ursula Norton, présidente</p> <p>Sylvia Rosat, vice-présidente</p> <p>Louise Müller, présidente secteur finances</p> <p>Piero F. Catani, directeur</p>

Secrétariat

Zähringerstrasse 15, 3012 Bern
No de téléphone. 031 300 51 51
No de fax 031 300 51 50
E-Mail: verband@spitexbe.ch
Homepage: www.spitexbe.ch

Directeur:	Piero F. Catani (90 %)
Domaine formation:	Ursula Norton (30 %)
Secrétariat:	Beatrice Schletti (70%) jusqu'au 28.02.01 Maria Hofer (70%) dès 01.03.01 Liselotte McEvoy, assistante de bureau (20 %)
Comptabilité:	Hans Knoll (mandat)
Collaboration spécialisée:	Stephanie Aeby (60 %)
Traductions:	B. et C. Baumann (mandat) Dominique Gross (mandat)
Conseil juridique:	Margrit Gilardi (mandat)
Vérificateurs de comptes:	Willi Fiechter, caissier ASAD Huttwil Beat Bieri, caissier ASAD Schüpfen
Vérificateur remplaçant:	Karl Müller, Meiringen

Secteurs dans le comité

Membres

Développement de l'association

Ursula Norton, Présidente, présidence
 Sylvia Rosat, Vice-présidente
 Hans von Rotz, membre du comité
 Piero F. Catani, Directeur

Finances

Louise Müller, membre du comité, présidence
 Ursula Norton, Présidente
 Urs Schilt, membre du comité
 Piero F. Catani, Directeur

Délégation aux négociations

Ursula Norton, Présidente, présidence
 Dorothea Schlapbach, membre du comité
 Piero F. Catani, Directeur

Formation

Elisabeth Allemann, membre du comité, présid.
 Ursula Norton, directrice domaine de formation
 Sylvia Rosat, membre du comité
 Maria Hofer, secrétaire
 personne spécialisée externe

Marketing et RP

Hans von Rotz, membre du comité, présidence
 Ursula Norton, Présidente
 Rolf Iseli, Membre du comité
 Piero F. Catani, Directeur

Collaboration avec les membres

Sylvia Rosat, Vice-présidente, présidence
 Ursula Norton, Présidente
 Piero Catani, Directeur
 Annelise Vaucher, membre du comité

Prestations/gestion de qualité

Groupe gestion de qualité:
Dorothea Schlapbach, membre comité, présid.
 Stephanie Aeby, collaboration spécialisée
 Ursula Norton, Présidente
 Piero F. Catani, Directeur
Groupe prestations:
 voir :Groupe de travail interne „prestations de complément“

Médias d'information de l'association

Ursula Norton, Présidente, présidence
 Piero F. Catani, Directeur
 Stephanie Aeby, collaboration spécialisée

Représentations de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile dans d'autres instances

- | | |
|--|---|
| 1) Délégués Association suisse des services d'aide et de soins à domicile | - Sylvia Rosat, Louise Müller, Dorothea Schlapbach, Urs Schilt, Urs Kernen et Piero Catani |
| 2) Comité central Association suisse des services d'aide et de soins à domicile | - Ursula Norton |
| 3) Projet Révision totale du règlement de formation pour l'aide familiale, Groupe de projet et groupe de gestion | - Ursula Norton |
| 4) Projet MAP (formation en modules niveau secondaire II) de la CRS du canton de Berne | - Ursula Norton, groupe de gestion
- Elisabeth Allemann, groupe de projet |
| 5) Commission de l'école d'aides familiales de Berne | - Ursula Norton |
| 6) Commission service médiateur pour questions de vieillesse ABIV | - Annina Berger |
| 7) Commission cantonale pour les soins infirmiers/SAP | - Urs Kernen (jusqu'à juin 2001) |
| 8) Proches soignants | - Annina Berger |
| 9) Office de contrôle et d'arbitrage | - Président: Oliver Brand
- Secrétaire: J. Calcio-Gandino, Oberer Flurweg 48, 3072 Ostermundigen
- Dorothea Schlapbach
- Louise Müller
- 2 représentantes des assureurs-maladie |
| 10) Groupe de travail contrat de stage modèle SAP | - Sylvia Rosat |
| 11) Association de promotion <i>Kispi</i> (aide et soins à domicile pour enfants) | - Sylvia Rosat |

Groupes de travail interne

Collaboration avec les présidents / les présidentes

Région Berner Jura	Annelise Vaucher
Région Seeland	Urs Schilt
Région Oberaargau	Elisabeth Allemann
Région Emmental Mittelland	Dorothea Schlapbach
Région Emmental West	Hans von Rotz
Région Bern und Umgebung	Louise Müller
Région Thun und Umgebung	Hans von Rotz

Région Oberland West
Région Oberland Ost

Sylvia Rosat
Sylvia Rosat

Groupe *délégués des directeurs / directrices des organisations*

Piero F. Catani

Groupe de travail *Négociations tarifaires*

- Samuel Bienz, responsable des finances du comité ASAD Lyss
- Urs Gehrig, président ASAD Aeschi-Krattigen
- Angelica Merz, directrice ASAD Worb
- Marcel Rüfenacht, directeur ASAD Berne
- Beat Scheidegger, co-directeur ASAD Thun
- Hanna Schiltknecht, directrice ASAD SPITEX Köniz-Oberbalm
- Rhea Schindler, présidente ASAD Wahlern-Albligen
- Christine Wyssmann, directrice ASAD Oberes Emmental
- Ursula Norton, Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile
- Sylvia Rosat, Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile
- Piero F. Catani, Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile

Groupe de travail *prestations de complément*

- Dorothée Buchmüller, directrice ASAD Saanenland
- Annemarie Burkhalter, directrice ASAD Utzenstorf, Wiler, Zielesbach
- Jan Guillaume, SAP, Office des personnes âgées et handicapées OPAH
- Marianne Hubschmid, directrice ASAD Bürglen
- Susanne Leuenberger-Nussli, conseillère communale, représentante de l'Association des Communes Bernoises ACB
- Angelica Merz, directrice ASAD Worb
- Bernhard Moser, Co-directeur ASAD Thun
- Theo Rüegger, administration communale, dept. finances Trubschachen, représentant ACB
- Werner Zaugg, services sociaux Worb, représentant ACB
- Ursula Norton, Ass. cant. bernoise ASAD
- Sylvia Rosat, Ass. cant. bernoise ASAD
- Piero Catani, Ass. cant. bernoise ASAD

1. Le point de vue de la présidente

Madame, Monsieur,

Vous avez entre les mains le septième rapport annuel de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile. Le moment propice à une courte rétrospective? J'ai six années de présidence derrière moi. Et je me pose la question: Quels ont été les événements marquants ces dernières années, où sont les changements essentiels? Il y a sept ans, le „monde de l'aide et des soins à domicile" était certainement différent et les tâches de l'association répondaient sans nul doute à d'autres priorités.

Les premières années de l'association ont été marquées par la mise en place de nouvelles structures dans les organisations d'aide et de soins à domicile, en réponse à la demande du canton de faire des organisations des entités régies par le droit privé afin qu'elles puissent solliciter les subventions octroyées dans le cadre de la LAVS; conséquence de cette démarche, la section AVS de l'OFAS demandait la fusion de l'aide familiale/aide au ménage avec les services d'infirmières communales en une organisation d'aide et de soins à domicile locale ou régionale. Un délai de trois années était donné pour accomplir ce processus et l'association a été sollicitée dans son rôle de conseil et de soutien en faveur des membres; en outre, la documentation de référence et les instruments de travail nécessaires ont dû être élaborés. Cette étape a marqué le point de départ de toute une évolution vers la professionnalisation des organisations d'aide et de soins à domicile, quelle que soit leur taille.

Et, tandis que nous nous trouvions en plein milieu de ce travail de réorganisation et de restructuration, et dans l'espoir que nous allions bientôt entrer dans une phase d'expérimentation et de consolidation, est apparue, au début de l'année 1996, la nouvelle LAMal. De nouvelles notions, comme l'évaluation des besoins, l'accord relatif aux prestations, les qualifications minimales et l'assurance qualité nous accompagnent depuis lors et ont de profondes implications pour nous. Un certain nombre de domaines se trouvent encore dans la phase d'élaboration ou d'expérimentation, Beaucoup de choses doivent encore être concrétisées. Les événements nous ont récemment rappelé que ce n'était pas forcément nous qui avions une influence sur le cours des choses mais que notre tâche était plutôt de soutenir, du mieux que nous pouvions, nos membres dans l'application de la mise en œuvre des nombreuses prescriptions légales qui régissent notre domaine, que la LAMal était certes une loi fédérale mais que les bases pour l'application faisaient partiellement défaut et qu'il fallait donc les élaborer et les négocier parfois au niveau national, parfois au niveau cantonal. Ainsi, la convention tarifaire avec les assureurs maladie est-elle toujours pour l'instant une affaire cantonale, même si dans un avenir (encore lointain) la réalité d'une convention uniformisée se dessine.

Au cours de ces dernières années, nous avons constaté que notre marge de manœuvre s'était considérablement réduite face aux nouvelles lois, directives et conditions qui nous sont imparties. En dépit de cette réalité, ou peut-être précisément à cause de cette réalité, la direction de notre association doit user de cette influence le plus possible et partout où elle le peut. Prendre conscience des problèmes rencontrés par nos membres et défendre leurs intérêts implique que nous soyons présents et collaborions activement au sein de groupes de travail ou de projets, d'instances spécialisées diverses, tant au niveau national que cantonal – une tâche particulièrement exigeante aussi bien pour le comité que pour la direction, mais qui est aussi un défi : celui d'obtenir les conditions les plus favorables pour nos organisations membres. Il s'agit là de l'une de tâches plus essentielles dévolues au comité et à la direction, celle d'identifier suffisamment tôt les influences et conséquences de lois, ordonnances et prescriptions sur le travail des organisations et de prendre les mesures nécessaires en collaboration avec les membres.

Un bon esprit de collaboration constitue donc la condition essentielle pour assurer l'avenir des prestations d'aide et de soins à domicile, des organisations d'aide et de soins à domicile et de leur association. Je suis tout à fait confiante que nous parviendrons, ensemble, à atteindre cet objectif.

Ursula Norton, présidente

2. Exercice 2001

2.1. Programme d'activités adopté par l'assemblée des délégués

Lors de l'assemblée des délégués du 25 avril 2001, les participants ont adopté le programme annuel de l'association, reposant sur les quatre thèmes centraux : *définition des prestations de l'aide et des soins à domicile, financement, qualité et collaboration avec les membres.*

2.1.1. Définition des prestations de l'aide et des soins à domicile

Le programme d'activités 2001/2002 prévoit la mise sur pied d'un groupe de travail qui aura pour tâche d'établir un catalogue de critères pour les domaines soins, économie domestique et prestations de complément, puis de l'introduire et qui devra aussi déterminer le prix des différentes prestations. En outre, étant donné la grande diversité des offres de prestations, l'association doit en toute priorité apporter son soutien aux organisations afin d'uniformiser les prestations.

Au cours de l'assemblée des délégués 2001, le représentant du Canton, M. Jan Guillaume, responsable du domaine „Personnes âgées” au sein de l'Office des personnes âgées et handicapées (OPAH) de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (SAP), a annoncé qu'il prenait la direction de ce projet. Le Canton n'ayant encore rien entrepris en août 2001, l'association a pris l'initiative de demander au groupe noyau des directrices et directeurs des organisations d'aide et de soins à domicile s'il pouvait déléguer des représentants pour collaborer dans le groupe de projet. Interpellée de manière semblable, l'Association des communes bernoises (ACB) a répondu en annonçant trois personnes, alors que le groupe central en a annoncé six. Le 13 novembre 2001, le groupe de travail s'est réuni pour la première fois, renforcé par les trois représentants de l'association. En novembre également, le Canton s'est déclaré prêt à collaborer.

Compte tenu du fait qu'au niveau suisse, des définitions pour les domaines des soins et de l'économie domestique sont déjà à l'étude par le biais de la mise en place d'un instrument d'évaluation des besoins uniforme et d'une comptabilité analytique, le groupe a décidé de mettre ces deux domaines entre parenthèses et de concentrer ses efforts sur celui des „prestations de complément”. En revanche, il a décidé, pour tous les domaines, soit aussi pour les soins et l'économie domestique, de déterminer les temps de réaction et les durées actives. Par „temps de réaction” il faut comprendre le temps nécessaire à l'organisation pour fournir une prestation d'aide et de soins à domicile. „Durée active” signifie la durée pendant laquelle, entre le matin et le soir, les prestations sont fournies par les organisations d'aide et de soins à domicile.

La détermination des prix pour les domaines des soins, de l'économie domestique et des différentes prestations de complément représente un autre aspect important de l'activité du groupe de travail. En fait également partie l'information des membres et des communes.

Jusqu'à la fin de l'année, le groupe a élaboré les premières bases de discussion pour les diverses prestations complémentaires. L'année suivante, les travaux se sont poursuivis.

2.1.2. Financement

Plan comptable et comptabilité analytique – groupe spécialisé de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile

Le programme d'activités prévoit que l'association siège au sein du groupe spécialisé de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile qui élabore un plan comptable uniforme complété d'une comptabilité analytique. En outre, suite à un examen des besoins auprès des organisations, seront proposées des offres de formation en la matière, en collaboration avec l'association suisse.

Les travaux du groupe spécialisé ont duré plus longtemps que prévu. Il a pu résoudre les questions techniques relatives à la comptabilité analytique et présenter son projet au comité central de l'association suisse pour le faire adopter. En ce qui concerne le programme de formation et sa mise en œuvre dans les organisations d'aide et de soins à domicile, le groupe spécialisé devra s'en occuper en 2002.

Financement à long terme des organisations d'aide et de soins à domicile et de l'association

Une autre tâche de l'association est de planifier le financement à long terme des organisations d'aide et de soins à domicile et de l'association et d'initier les projets qui en résultent.

La direction de l'association a donc examiné plusieurs formes de sponsoring avec des entreprises. Il en est ressorti que peu d'entre elles avaient un intérêt à une solution au plan cantonal. D'une part, les entreprises importantes s'intéressent à des solutions au plan national, négociées avec l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile et, d'autre part, nombreuses sont les entreprises implantées au niveau local qui aimeraient conclure des accords avec les organisations locales. Pour le comité, la conclusion était claire : aucune solution cantonale ne peut être trouvée par le biais du sponsoring.

Sur la base de l'expérience positive du test de fundraising (récolte de fonds) qui a été menée à fin 2000 dans trois organisations d'aide et de soins à domicile, le comité a décidé d'étendre ce projet à l'ensemble du canton. Deux objectifs principaux étaient visés: premièrement, améliorer à court terme la base financière de l'association et, deuxièmement, trouver à long terme une nouvelle source de recettes pour les organisations d'aide et de soins à domicile. Vu les résultats très prometteurs du test, plusieurs spécialistes de la récolte de fonds ont émis un pronostic favorable pour le projet sur le plan cantonal. Le groupe de projet „Fundraising“ voulait par conséquent mener une action de récolte de fonds cantonale en automne 2001 conjointement avec les membres. Toutefois, quelques organisations n'étaient pas d'accord avec la stratégie planifiée et se sont opposées si farouchement à ce projet que le comité s'est vu contraint, en novembre, de le stopper. Sur ce, il a décidé de renoncer définitivement à toute action de fundraising.

Par conséquent, la tâche confiée par les membres de trouver des solutions à long terme pour le financement des organisations d'aide et de soins à domicile et de l'association n'a pas pu être remplie durant l'année sous revue. Néanmoins, l'association se penchera de nouveau sur cette question avec ses membres cette année.

Subventions fédérales

L'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile doit s'engager sur la scène fédérale afin que les subventions de l'OFAS octroyées aux organisations d'aide et de soins à domicile en vertu de l'art. 101^{bis} LAVS continuent à être versées.

Le directeur est membre du groupe de travail de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile, dont l'objectif est de continuer à assurer le versement des subventions fédérales aux organisations. Mais comme la nouvelle péréquation financière entre la Confédération et les cantons a été retardée, le groupe de travail n'a eu que peu de séances l'année dernière.

Négociations avec le Canton relatives aux limites supérieures des coûts

En novembre 2001, l'association a mené les pourparlers avec les représentants du Canton. La limite supérieure des coûts a été adaptée au renchérissement au 01.01.2002 et corrigée à la hausse.

2.1.3. Qualité (✎ Stephanie Aeby)

Le thème „qualité“ a pris une place essentielle au sein de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile lors de l'année sous revue. Plusieurs articles détaillés publiés dans le bulletin „Spitex Focus“ visaient à informer les organisations de questions touchant à la qualité dans le secteur de l'aide et des soins à domicile et à les encourager à mettre sur pied des projets qualité concrets et circonscrits.

Au printemps, l'association a fait un sondage par questionnaire dans les organisations pour déterminer leur situation actuelle dans le domaine de la qualité. Les résultats ont montré que la bonne moitié des organisations avait nommé un responsable qualité. Quelques organisations se sont regroupées au niveau régional et se sont déjà attaquées aux premières mesures et projets.

Pour faciliter à toutes les organisations l'introduction pratique du développement de la qualité, l'association a organisé, le 13 juin, une manifestation qualité d'une demi-journée. Il a aussi été question dans le détail du Manuel qualité aide et soins à domicile de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile, qui doit former la base et l'instrument de travail pour tous les efforts de qualité dans le secteur de l'aide et des soins à domicile. De nombreuses organisations ont aussi profité de la possibilité de procéder à la commande groupée du manuel, lancée à l'occasion de cette manifestation, qui a connu une belle fréquentation.

Deux autres thèmes, à savoir le rapport qualité et le programme qualité, ont été traités par l'association cantonale. En été, l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile a remis en consultation auprès des associations cantonales son projet de rapport qualité. Le rapport concernant exclusivement les organisations de la base, des services d'aide et de soins à domicile de taille et de structure diverses ont été invitées par l'association cantonale à prendre part à la consultation. Le premier rapport concernant l'année 2001 se limitera principalement à un inventaire des structures de gestion de la qualité existantes. Les indicateurs qualité seront fixés ultérieurement. Il a été décidé que toutes les organisations devront remplir le questionnaire relatif à l'année sous revue jusqu'à la fin mars de l'année suivante au plus tard. La commission paritaire de qualité aide et soins à domicile/santésuisse effectuera un contrôle aléatoire par sondage auprès de 5% de tous les fournisseurs de prestations d'aide et de soins à domicile, à l'aide du numéro du registre des codes-crédanciers. Le rapport basé sur un questionnaire devra ensuite parvenir à la commission au plus tard jusqu'à la mi-mai.

De même que l'établissement du rapport qualité, le programme qualité fait aussi partie intégrante du concept „Assurance qualité pour les prestations d'aide et de soins à domicile selon les art. 7ss OPAS“. Par ce programme qualité, l'Association suisse des services d'aide et de

soins à domicile vise l'implantation et le développement d'une culture de la qualité pratique, ciblée et continue dans l'ensemble du secteur de l'aide et des soins à domicile. En automne 2001, le projet de programme de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile a été envoyé en consultation auprès des associations cantonales. Il semblerait que l'élaboration d'indicateurs plus appropriés pour l'aide et les soins à domicile doive prendre encore quelque temps.

Au cours de cet exercice, les organisations membres ont été encouragées aussi bien dans les colonnes du bulletin „Spitex Focus“ que directement lors de la manifestation qualité à signaler à l'association cantonale leur projets qualité en cours ou achevés. Le but de ces appels était la mise sur pied d'une plate-forme qualité, au fonctionnement souple, dans le but de favoriser l'échange d'informations entre les organisations et d'utiliser les synergies dans le domaine de la qualité. Aucun projet n'ayant été signalé au secrétariat, cette plate-forme n'a pas été réalisée.

2.1.4. Collaboration avec les membres

Lors de la Conférence des président-e-s de mars 2001, les participants ont été mis au courant des résultats du groupe de travail. Le document issu de leur travail a été envoyé à tous les présidentes et présidents en été. Dans certaines régions, les président-e-s se sont organisés en groupes régionaux dotés d'un bon fonctionnement ; dans d'autres il n'existe encore aucun groupement comparable. Le comité de l'association a décidé de prendre l'initiative dans les régions sans groupement et il poursuivra son travail dans ce domaine cette année.

La collaboration avec le groupe noyau des directrices et directeurs de services d'aide et de soins à domicile n'a pas pu être organisée sur tous les points selon les désirs de chacun. Le groupe noyau a dès lors décidé de prévoir provisoirement la collaboration de telle manière que le directeur de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile prendra part aux quatre séances réunissant chaque année le groupe noyau. Ce dernier s'est doté d'un règlement pour son travail.

2.2. Autres activités extérieures au programme d'activités

Conseils

L'année dernière, le directeur a prodigué des conseils par téléphone pendant les heures de bureau. Les demandes de renseignements des associations membres portaient essentiellement sur le droit du travail ou sur des questions d'organisation. Nous avons régulièrement constaté une augmentation des questions téléphoniques suite à la publication de nouvelles prescriptions cantonales, telles que p.ex. les mesures APERS. Seuls deux entretiens-conseil personnels auprès des organisations ont eu lieu au cours de cet exercice. Le seul fait que le directeur consacre presque un quart de son temps de travail à la réponse aux consultations téléphoniques montre combien cette prestation correspond à un besoin réel auprès des membres.

Quelques organisations ont sollicité un conseil juridique auprès de la juriste de notre association, Mme M. Gilardi, qui leur a volontiers répondu.

Groupe spécialisé Formation continue et perfectionnement

(✎ Elisabeth Allemann / Ursula Norton)

Dans le domaine de la santé, trouver du personnel bien formé et disposant de toutes les connaissances techniques requises devient de plus en plus difficile ; d'autre part, les jeunes intéressés à se former dans le domaine médico-social sont de moins en moins nombreux. L'aide et les soins à domicile, domaine qui rassemble de nombreuses professions du médico-social et de l'économie domestique, ressentent de plus en plus les conséquences de cette réalité. Disposer d'un personnel trop restreint représente une question lancinante pour bien des organisations, surtout lorsqu'il s'agit de trouver des personnes dont la formation est à la fois d'un bon niveau technique et adaptée aux exigences spécifiques. L'aide et les soins à domicile doivent donc s'investir dans la promotion de la relève et permettre au personnel formé d'accéder à un perfectionnement approprié. Si l'aide et les soins à domicile veulent demeurer un secteur professionnel attrayant, une collaboration doit s'instaurer au niveau de la formation interne de l'association cantonale et au niveau de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la formation professionnelle.

Au niveau interne, l'association cantonale donne la priorité au domaine du perfectionnement et propose en particulier ses propres cours aux personnes assumant des tâches de gestion et de direction, c'est-à-dire au niveau des comités et de la direction des services d'aide et de soins à domicile ou des domaines spécialisés. Le perfectionnement sur le plan technique des collaboratrices et collaborateurs de la base s'effectue en premier lieu en collaboration avec les centres de formation et les associations professionnelles ou leur est délégué. L'année dernière, des cours ont été organisés par l'association pour les membres de comité et les directrices et directeurs des organisations.

La représentation des intérêts de l'aide et des soins à domicile a pris considérablement d'importance et se traduit par un investissement accru au sein de groupes de travail et autour de projets qui traitent des questions de formation professionnelle spécifiques à l'aide et aux soins à domicile, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la formation au niveau secondaire II (formation professionnelle à l'issue de l'école obligatoire) ainsi qu'au niveau tertiaire (après un apprentissage ou le gymnase). Le domaine de l'aide et des soins à domicile doit absolument se mobiliser dans le cadre des projets de formation afin de maintenir le niveau de compétences actuel; le but à atteindre, c'est d'assurer qu'il y ait à l'avenir encore des formations spécifiques à l'aide et aux soins à domicile.

Sur le plan suisse, les prises de position concernant le certificat de capacité (employé-es spécialisés en santé) et le diplôme professionnel en soins ont été formulées et adressées aux instances concernées.

Spitex Focus (✎ Stephanie Aeby)

Les thèmes principaux abordés par les quatre éditions du bulletin „Spitex Focus“ en 2001 ont reflété les nouveaux défis auxquels le domaine de l'aide et des soins à domicile doit faire face. Ont figuré au sommaire des articles détaillés sur le développement de la qualité, l'instrument d'évaluation des besoins RAI Home-Care et la réforme de la formation. Le numéro de décembre a paru encore sous la même présentation mais, dès mars 2002, le „Spitex Focus“ paraîtra dans une toute nouvelle mise en page, plus attractive.

Actuel Aide et soins à domicile (✎ Stephanie Aeby)

Le bulletin d'informations „Actuel Aide et soins à domicile“ destiné aux membres de la classe politique du canton de Berne a suscité, grâce à ses éditions précédant les sessions de mars et de juin, un large écho auprès du public cible. Les prises de position des représentants des partis concernant „l'aide et les soins à domicile du point de vue des partis“ ont été lues par les intéressés avec un regard pour le moins critique. Ainsi, le PS a réagi à la prise de position de l'UDC par une lettre ouverte qui a été publiée par la BZ et commentée par un article.

Nous avons donc atteint l'un de nos objectifs, à savoir faire naître une discussion politique portant sur le secteur de l'aide et des soins à domicile.

Office de contrôle et d'arbitrage (✍ J. Calcio-Gandino, secrétaire CCA)

L'Office de contrôle et d'arbitrage a envoyé, en novembre 2000, les documents relatifs à la nouvelle organisation, le déroulement des procédures, les lignes directrices et les instruments destinés à l'introduction d'une procédure de contrôle et d'arbitrage aux associations susceptibles de lui confier des mandats. Lors de la seule séance qu'il a tenue dans l'année, l'Office de contrôle et d'arbitrage a traité les modifications que SantéSuisse Berne (ex FBAM) et l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile considéraient comme urgentes. Les documents modifiés ou complétés ainsi que la notice d'information de l'Office de contrôle et d'arbitrage ont été envoyés aux secrétariats des associations en avril 2001 pour transmission à leurs organisations.

L'Office de contrôle a été saisi de neuf dossiers au cours de l'année sous revue, dont quatre se sont réglés „d'eux-mêmes" (règlement à l'amiable, réduction des heures de soins, etc.). Seuls cinq cas, l'Office de contrôle a dû procéder à des investigations et rendre une décision (un cas est en suspens). L'Office d'arbitrage n'a pas été saisi.

Commission spécialisée Médiateur bernois pour les questions de vieillesse et les homes

(✍ Annina Berger, membre de la commission)

Une augmentation des cas d'arbitrage était attendue, en raison de l'extension du champ d'action à tous les homes du canton (foyers de jeunes et homes pour personnes âgées). Ce qui ne l'était pas, c'est la montée en flèche du degré de gravité des cas. La médiatrice Barbara Egger analyse ce phénomène comme étant d'une part dû à la capacité conflictuelle en général amoindrie des personnes et, d'autre part, à la pression sur le personnel imputable aux mesures d'économies du canton et à la grave pénurie de places sévissant dans certaines régions.

En outre, la médiatrice constate que le comportement de certains proches est intolérable non seulement vis-à-vis des collaboratrices et collaborateurs dans les homes mais aussi vis-à-vis d'elle-même.

La conférence de presse qui a été organisée pour fêter les 10 ans d'existence du service de médiation a été largement suivie. Toutefois, le service de médiation s'est encore mieux fait connaître à la faveur des interventions de la médiatrice en tant que Présidente du Grand conseil, qui a souvent su trouver (ou créer) l'occasion d'informer sur le service de médiation. Annina Berger, membre de la commission spécialisée

Représentation Proches soignants (✍ Annina Berger)

Le support juridique formé de la CRS, de Pro Senectute et de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile s'était engagé à proposer un cours "soigner ses proches – un nouveau défi", mais il a dû admettre que les proches concernés n'ont ni le temps ni l'énergie nécessaire pour se précipiter à un cours. C'est pourquoi d'autres voies ont été explorées pour venir en aide aux proches. Il en est résulté l'idée de créer un centre d'écoute et de consultation destiné à soulager les proches assumant des tâches d'encadrement. Il est prévu en premier lieu un centre de renseignements et de consultation où les proches assumant des tâches d'encadrement trouveront une oreille attentive à leurs soucis et des informations sur les services de relève existants. Le projet démarrera tout d'abord seulement à Thounne pour qu'il reste circonscrit dans sa phase primaire. L'objectif à terme est cependant

d'offrir un service répondant à un seul numéro de téléphone et couvrant l'ensemble du canton.

Une partie du projet global de relève des proches soignants/chargés de tâches d'encadrement était de promouvoir leur magazine "Pflegen zu Hause" dans le domaine d'activités du support juridique. La contribution de l'association cantonale devait comprendre une collaboration avec le "Spitex Focus" et de la publicité en faveur de ce magazine par le biais de nos canaux. Le projet a malheureusement dû être abandonné à la fin de l'année sous revue. Le magazine „Pflegen zu Hause“ continue toutefois à remplir son mandat, apportant aux proches soignants des informations urgentes et importantes.

Places de formation (✍️ Sylvia Rosat)

Des comptes-rendus concernant le contrat de stage modèle pour les hôpitaux et les homes, la collaboration dans les groupes de travail visant à ménager l'ouverture de nouvelles offres de stages et le projet de suivi „contrat de stage pratique pour l'aide et les soins à domicile“ ont été publiés dans le „Spitex Focus“ Nos 3/01 et 4/01.

Une décision du Conseil exécutif déclarant le contenu du contrat-cadre obligatoire pour les écoles de soins dirigées et subventionnées par le canton constitue le point de départ d'une amélioration des conditions-cadre de la formation pratique dans les professions de la santé (mesures tirées du projet APERS).

Sous la présidence de la Direction de la santé publique et de la prévoyance professionnelle du canton de Berne, un groupe de travail composé de représentants des organisations d'aide et de soins à domicile, des écoles de soins et d'un conseiller externe a modifié le projet „Convention-cadre pour un contrat de stage modèle pour l'aide et les soins à domicile“. Cette convention régit la formation entre le lieu d'apprentissage école et le lieu d'apprentissage aide et soins à domicile dans le canton de Berne. En outre, elle définit les rôles, obligations et tâches de tous les participants en relation avec la formation au lieu d'apprentissage aide et soins à domicile.

Le but poursuivi consiste d'une part à réaliser une organisation uniformisée de la formation des enseignants dans les professions de soins du secteur de l'aide et des soins à domicile et d'autre part à réglementer la rétribution financière de la prestation de travail des enseignants des stages pratiques et le dédommagement du lieu d'apprentissage aide et soins à domicile pour ses prestations de formation au niveau opérationnel. Ces dispositions devraient garantir un niveau de qualité de formation élevé et constant.

Collaboration avec d'autres partenaires

Plusieurs membres de la direction de l'association ont ponctuellement collaboré sur des thèmes précis au sein de groupes spécialisés formés par nos partenaires tels que le Canton, la Confédération, les Communes, les assureurs maladie, d'autres associations cantonales, l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile, etc. Cette collaboration est pour nous importante parce qu'elle nous permet de faire valoir les sujets de préoccupation de la base directement là où se prennent les décisions capitales.

Matériel publicitaire et documentation de travail

L'année sous revue a vu une augmentation des recettes dans ce domaine. Depuis lors, des commandes de documentation sur l'aide et les soins à domicile nous parviennent de toute la Suisse alémanique. Cette situation nous a amenés à revoir nos tarifs. Outre une différence

de prix pour nos membres et pour les non membres, un certain volume de la documentation ou du matériel d'information reste réservé à l'usage exclusif des membres de notre association. Au niveau interne, le fonctionnement a été amélioré au point que les commandes additionnelles peuvent être gérées sans personnel supplémentaire.

Service d'assurance

En été dernier a été instauré un service d'assurance que l'association propose en collaboration avec l'entreprise *trees SA*. Toutes les organisations ont reçu une lettre à ce sujet et les premiers mandats ont déjà pu être conclus. Néanmoins, il est encore trop tôt pour établir un compte-rendu des expériences faites avec ce service. L'association est toutefois d'avis que cette prestation constitue un avantage supplémentaire pour nos membres.

Internet

La page d'accueil de notre site internet a été remaniée. Outre une présentation plus attractive pour les utilisateurs, il est désormais possible de passer vos commandes auprès de l'association directement par Internet, motif principal ayant justifié cette refonte de la page d'accueil de l'association. Pour des raisons financières, il n'a pas été possible de réaliser dans la même foulée l'installation d'un moteur de recherche, qui aurait permis aux visiteurs du site de trouver chaque organisation d'aide et de soins à domicile locale et ses adresses de contact très facilement. Seul environ un tiers des organisations membres était prêt à verser une contribution minimale pour ce projet.

3. Affaires internes de l'association

Le comité s'est réuni l'année dernière à l'occasion de huit séances ordinaires. Les objets principalement traités ont été l'introduction de secteurs, décidée lors de la retraite de l'automne 2000, ainsi que le fundraising, la collaboration avec les membres, les groupes de travail en cours au sein de l'association et la collaboration avec nos partenaires externes.

Les 16 et 17 novembre 2001, la direction de l'association (le comité et le directeur) s'est réunie à huis clos pour examiner les objectifs internes de l'association et les nouveaux objectifs de l'année 2002. Elle s'est aussi penchée en profondeur sur l'amélioration des structures de l'association et l'adaptation en cours au modèle de gestion fribourgeois ; en outre les prochaines mesures stratégiques nécessaires ont été mises en route. Vous trouverez en annexe au présent rapport annuel les cinq objectifs annuels 2002 définis par le comité.

Secteurs et groupes spécialisés

Les groupes spécialisés existants ont été en partie démantelés ou transformés en secteurs, comme c'est le cas par exemple pour les finances. La principale tâche des différents secteurs pendant l'année sous revue a consisté à établir les concepts pour chaque secteur et à élaborer des objectifs stratégiques pour l'année à venir. Les personnes qui collaborent au sein de chaque secteur sont énumérées au début du rapport annuel. Vous pouvez lire ci-dessous le résumé des tâches des différents secteurs et une rétrospective de leur activité pendant l'année sous revue:

Le secteur développement de l'association

est responsable entre autre de:

- l'introduction du modèle de gestion d'association fribourgeois,
- de l'échange d'informations entre les secteurs,
- de la préparation de la retraite annuelle
- de la définition et de l'examen des prestations fournies aux membres

Etat 2001: Le concept a été élaboré et adopté. La réalisation du modèle fribourgeois a progressé. L'échange d'informations entre les secteurs s'est encore amélioré.

Le secteur finances

est responsable entre autre de:

- l'établissement du budget et du plan financier pluriannuel
- la planification des ressources financières, personnelles et matérielles de l'association
- l'examen et du contrôle des finances au cours de l'exercice

Etat 2001: Le plan financier pluriannuel, annoncé aux membres lors de l'AD 2001, prévoit pour l'année prochaine une nouvelle augmentation de la cotisation des membres. Les recettes prévues par le biais du fundraising ne pourront désormais pas être concrétisées. Dès lors, les problèmes financiers ne sont pas résolus.

Le secteur délégation aux négociations

est responsable entre autre de:

- la direction des négociations avec des partenaires tels que santésuisse Berne (ex FBAM), le Canton et autres.

Etat 2001: Le groupe de travail des négociations tarifaires a été mis en place et a commencé son travail. Il a élaboré son propre modèle de calcul. Il a été convenu avec le Canton que la limite supérieure des coûts des soins et de l'économie domestique doit être adaptée au renchérissement. Le tarif économie domestique reste inchangé.

Le secteur formation

est responsable entre autre de:

- la représentation des intérêts spécifiques de l'aide et des soins à domicile dans le domaine de la formation professionnelle de base, de niveau supérieur et du perfectionnement
- des offres de perfectionnement dans le secteur de l'aide et des soins à domicile en tenant compte des études de marché
- la collaboration avec les spécialistes ou d'autres fournisseurs d'offres en la matière

Etat 2001: Le concept a été adapté et adopté par le comité. Une collaboration existe dans les divers groupes de travail et de projet qui s'occupent des nouvelles formations selon la nouvelle loi sur la formation professionnelle au niveau secondaire II et au niveau tertiaire, dans lesquelles l'aide et aux soins à domicile tiennent une place prépondérante. L'évaluation des cours dispensés donne une image positive de l'offre de l'association. Les réseaux de contact avec d'autres fournisseurs d'offres ont été examinés. Pour des raisons financières, nous ne pouvons malheureusement pas organiser de cours de perfectionnement pour nos membres de langue française.

Le secteur marketing et RP

est entre autre responsable de:

- la présence de l'aide et des soins à domicile dans les médias, le monde politique et le public
- soigner notre image de marque vis-à-vis de nos partenaires et des membres

- opérer un lobbying ciblé visant à faire progresser l'idée de l'aide et les soins à domicile dans le monde politique et dans les médias

Etat 2001: Le concept a été élaboré et adopté par le comité. Le projet de fundraising a été abandonné en raison des réactions de certains membres. Il a en revanche été décidé d'organiser une journée cantonale Aide et soins à domicile le 4 mai.

Le secteur collaboration avec les membres

est responsable entre autre de:

- l'institutionnalisation de la collaboration avec les membres au plan stratégique et opérationnel
- l'élaboration d'une solution appropriée pour la collaboration avec les membres de langue française

Etat 2001: Le modèle de collaboration avec les présidentes et présidents a été envoyé aux membres. Des groupes régionaux sont déjà actifs dans plusieurs régions. La répartition en groupes régionaux et la désignation de personnes de contact est en voie de réalisation. Le directeur participe aux séances du groupe noyau des directrices et directeurs de services.

Le secteur prestations / gestion de la qualité

est responsable entre autre de:

- l'uniformisation des trois domaines de prestations soins, économie domestique et services de complément
- l'élaboration de critères et l'établissement de descriptions des prestations
- l'examen des groupes de professions concernés et de leurs compétences
- la mise en oeuvre des objectifs qualité auprès des membres à l'aide du Manuel qualité aide et soins à domicile de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile

Etat 2001: voir les rubriques „Définition des prestations“ à la page 8 ainsi que „Qualité“ à la page 10.

Le secteur médias d'information de l'association

est responsable entre autre de:

- la parution du magazine de l'association „Spitex Focus“
- la parution du bulletin d'information „Actuel Aide et soins à domicile“

Etat 2001: voir les brèves rubriques „Spitex Focus“ et „Actuel Aide et soins à domicile“ à la page 12.

Secrétariat

La qualité est aussi un sujet qui interpelle le secrétariat. Pour assurer la qualité au plan interne, l'association s'est attaquée au projet „manuel de procédure“. Toutes les activités du ressort du secrétariat seront décrites au moyen d'un diagramme de déroulement qui sera au besoin complété par une liste de vérification. Cette procédure permet de détecter les points faibles et les doublons et offre simultanément une documentation précise des différents travaux en cas de changement de personnel ou d'absence, facilitant considérablement la mise au courant par rapport à ces travaux.

L'année dernière a vu un nouveau changement de personnel au sein du secrétariat. Mme Beatrice Schletti a quitté le secrétariat à la fin février 2001 pour entreprendre une activité indépendante. Le 1^{er} mars 2001, Mme Maria Hofer a commencé à travailler au secrétariat.

En été, un nouveau système de saisie du temps a été introduit, qui permet à tous les collaboratrices et collaborateurs du secrétariat de saisir le temps exact passé dans les différents domaines de prestations. Il devient dès lors possible de déterminer combien de temps chaque domaine de prestations exige.

A la mi décembre, le secrétariat s'est réuni dans le cadre d'une retraite interne. Les collaboratrices et collaborateurs ont été informés des objectifs et des réflexions stratégiques du comité. Là-dessus, les participant-e-s en ont planifié les voies d'application pratique. Ils ont également mis en commun les différentes solutions d'amélioration pour pouvoir à l'avenir fournir un service encore plus efficace à nos membres.

4. Remerciements et postface personnelle

J'aimerais ici remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ainsi que les membres des comités des organisations locales d'aide et de soins à domicile pour leur engagement en faveur de la cause de l'aide et des soins à domicile. Notre secteur souffre aussi de la pression accrue de la maîtrise des coûts et les collaboratrices et collaborateurs ne trouvent souvent plus suffisamment de temps pour faire bénéficier leurs clients de l'encadrement qui leur paraît nécessaire. Je leur souhaite de maintenir toute l'énergie et l'optimisme nécessaires pour continuer à accomplir leur travail dans cette situation tendue. En fin de compte ce sont les collaboratrices et collaborateurs de même que les membres des comités des organisations locales qui affirment l'identité de l'aide et des soins à domicile dans la population. Ce sont eux qui façonnent l'image positive que l'opinion publique se fait de l'aide et des soins à domicile. J'espère qu'il en ira de même malgré toutes les difficultés dans le futur.

Je souhaiterais par ailleurs adresser des remerciements à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de notre secrétariat et du comité pour l'excellente collaboration. L'agréable climat de travail régnant au secrétariat nous permet de faire face rapidement et efficacement à la grande charge de travail. Nous travaillons tous ensemble pour le développement de l'aide et les soins à domicile et nous nous investissons chaque jour dans la recherche de solutions et répondons aux demandes et préoccupations de nos membres.

„Last but not least“, je voudrais encore exprimer ma reconnaissance à nos partenaires dans le domaine de l'aide et des soins à domicile et les remercier pour leur collaboration fructueuse et leur disponibilité dans la discussion, surtout lorsque nos opinions divergeaient.

Presque de façon stéréotypée, je pourrais vous dire que l'année écoulée s'est une nouvelle fois révélé être une année particulière. Ceci est le reflet de l'évolution permanente caractérisant le domaine de la santé. L'aide et les soins à domicile est un domaine en mouvement depuis des années et nous, à la direction de l'association, le sommes aussi et voulons le rester. Car ce n'est que si nous faisons preuve d'un esprit neuf vis-à-vis de l'opinion et que nous sommes prêts à saisir les changements comme une chance que nous pourrions affronter les défis à venir.

En ce qui me concerne, la collaboration avec nos membres s'est enrichie durant l'année sous revue. Ces derniers s'expriment plus fréquemment en différentes occasions, comme lors de l'assemblée des délégués, de la Conférence des président-e-s ou d'autres rencontres, et donnent leur opinion sur l'aide et les soins à domicile et leur développement. Je me réjouis de cette participation active parce qu'elle est indispensable pour alimenter le débat portant sur l'orientation à donner au domaine de l'aide et des soins à domicile et à leur association dans les années à venir. A mon avis, ce domaine devrait encore être étendu pour permettre

à l'association, conjointement avec ses membres, de définir où l'association doit se trouver dans trois ou cinq ans et à quoi son orientation stratégique doit ressembler. Il serait alors aussi possible de négocier ensemble les prestations de l'association et de définir quelles nouvelles prestations de services doivent être proposées et celles auxquelles il faut par ailleurs renoncer. Ce débat doit être mené aujourd'hui et à l'avenir de manière encore plus soutenue pour que l'association puisse répondre aux vœux des membres. Ce n'est que de cette manière qu'elle sera de taille à affronter les défis du futur.

Qui dit débat, dit aussi confrontation. Il me tient à cœur ici de vous demander de ne pas oublier, lorsque les discussions deviennent houleuses et au-delà des divergences d'opinion, que nous travaillons pour une cause commune et que, par conséquent, nous nous efforçons ensemble de cultiver une courtoisie de mise entre partenaires.

Un projet qui, dans cet ordre d'idée, a suscité les réactions les plus variées a été l'action planifiée de fundraising. Bien que je sois toujours convaincu que l'aide et les soins à domicile pourraient se procurer des fonds dans ce secteur, il était juste que le projet ne soit pas mené à bien. Cette décision représente l'expression de la démocratie qui règne dans l'association et ne m'a pas posé de problème. Nous devons cependant améliorer la situation financière de l'association d'une autre manière. La base du capital propre est si mauvaise qu'elle n'est déjà presque plus tolérable. Je compte ici sur nos membres et leur disposition à chercher ensemble de nouvelles solutions pour donner à l'association une base financière saine.

Finalement, revenons-en au secrétariat: l'organisation d'une première retraite interne du secrétariat nous a montré à quel point cet instrument de gestion est important: du fait que les collaboratrices et collaborateurs ont été informés en détail sur l'orientation stratégique de l'association, des solutions concrètes ont pu être élaborées ensemble pour la réalisation des objectifs de l'association. De cette façon nous répondons aux objectifs fixés de notre travail quotidien: fournir, en équipe, des prestations optimales à nos membres.

Piero F. Catani, Directeur

Bilan au 31.12.2001

	Actifs	Passifs	
Caisse	400.95		
Compte de chèques postaux	10'273.84		
CCP dons	4'631.27		
Compte épargne Banque Valiant	13'447.67		
Impôt anticipé	631.45		
Cautions	1'048.95		
Débiteurs	14'737.95		
Ducroire sur créances	- 700.00		
Stock imprimés et matériel publicitaire	23'000.00		
Actifs transitoires	3'150.00		
Mobiliers, équipement informatique	5'089.00		
Créditeurs		31'151.00	
Crédit bancaire Banque Valiant		-4'524.10	
Passifs transitoires		13'863.90	
Capital propre 1.1.01		2'123.96	2'123.96
Fonds de développement		32'056.89	
Compte de contrôle CCP		475.00	
Excédent		564.43	564.43
Capital propre 31.12.01/1.1.2002			<u>2'688.39</u>
Résultat du bilan	<u>75'711.08</u>	<u>75'711.08</u>	

Analyse du bilan

Même si notre association entre dans la catégorie des organisations d'intérêt public, elle n'en doit pas moins, en raison de son chiffre d'affaires annuel d'environ 600'000 francs, se conformer à certaines règles de la gestion d'entreprise et de la rentabilité.

Au niveau des liquidités nous disposons à court terme de 45'000 francs alors que le montant des factures à régler s'élève à 45'000 francs. Si la banque dénonçait la limite de crédit de 100'000 francs, il en résulterait des problèmes de liquidités sérieux.

Compte tenu du volume de chiffre d'affaires de 600'000 francs, le capital propre de 2'000 francs est bien trop insuffisant. Il est de la responsabilité des instances dirigeantes de l'association, soit des membres de l'association et de leurs délégués de corriger de toute urgence cette situation par le biais de la constitution d'un fond de réserves.

Finances

Autant pour les charges que pour les produits, les comptes bouclent avec une différence de près de Fr. 58'000. — par rapport au budget. Les raisons principales sont à chercher dans les domaines formation continue et perfectionnement ainsi que frais administration, informatique et publicité

- Seuls un nombre réduit de cours a pu être proposé en raison d'une longue absence pour cause de maladie, ce qui s'est traduit par une diminution des coûts et par conséquent aussi de celle des recettes.
- Les efforts d'économies ont permis de réduire les dépenses.

Dans le texte qui suit, les écarts sont examinés dans le détail. Ne sont commentés que les écarts supérieurs à 20%.

Avec des charges de Fr. 618'552.02 et des produits de Fr. 619'116.45, les comptes annuels bouclent avec un excédent de charges Fr. 564.43.

Dépenses

Frais de personnel, direction des cours, formation des membres, compte 33

Comme nous l'avons déjà mentionné, les prestations proposées ont été bien moins importantes dans ce domaine.

En outre, les dépenses pour le secrétaire CPC ont encore été inscrites au budget de ce compte. Mais, étant donné qu'il est considéré dès 2001 comme indépendant et que, par conséquent, il n'est plus „employé“ par l'association, l'obligation de payer l'AVS disparaît et ces frais sont correctement portés sur le compte 39.

Frais de personnel annexes, compte 39

Augmentation due aux frais du secrétaire CPC, voir ci-dessus.

Frais administratifs, de matériel informatique et publicitaire, compte 57

En conséquence des efforts d'économies internes déployés, les frais administratifs ont pu être considérablement réduits. En outre, les dépenses dans le domaine des relations publiques ont été limitées au minimum.

Formation de tiers, compte 59

Offre de prestations réduite entraînant aussi moins de dépenses.

Recettes

Formation de tiers, compte 62

Offre de prestations réduite entraînant aussi moins de recettes.

En résumé, on retiendra que le secrétariat a déployé de grands efforts d'économie qui portent leurs fruits dans les comptes 2001 en priorité sur les frais administratifs.

6. Rapport de vérification

Selon le mandat qui nous a été imparti, nous avons procédé à l'examen des comptes 2001 de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile.

Le solde en caisse a été vérifié sur la base des justificatifs de la nouvelle année. Les écritures sur le compte de caisse ont été contrôlées et nous en attestons la conformité. Les soldes des comptes de chèques postaux et les justificatifs ont été contrôlés par sondage. Les comptes bancaires ont été vérifiés au moyen des relevés de compte et nous en attestons la conformité.

Compte tenu de la subvention de l'Office fédéral des assurances sociales de Fr. 200'000.--, les comptes bouclent avec un excédent de charges Fr. 564.43. Après comptabilisation de cet excédent, le capital de l'association se monte à Fr. 2'688.39.

Parallèlement, nous avons procédé à la vérification du fonds „Développement“ qui présentait au 1.1.2001 un avoir en caisse de Fr. 2'000.— . Il accuse un solde final de Fr. 32'056.89 au 31.12.2001, en raison de l'absorption des fonds „Formation continue et perfectionnement“ et „SEVA“.

Sur la base de notre révision, nous demandons à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes de l'association, tenus comme à l'accoutumée consciencieusement et avec soin, et de donner décharge au comptable en le remerciant pour la fiabilité de son travail.

Les vérificateurs de comptes

W. Fiechter
Huttwil

B. Bieri
Schüpfen

Berne, le 8 mars 2002

PROCES-VERBAL

**de la 7^e assemblée des délégués de l'association cantonale bernoise
d'aide et de soins à domicile
du mercredi 25 avril 2001 à la «Markthalle» de Berthoud (BE)**

Présidence: Mme U. Norton
Traduction: Mme A. Niederhauser
Procès-verbal: M. P. F. Catani
Début: 15h00
Clôture: 18h15

Présent(e)s: voir la liste de présence (déposée au secrétariat)

Invité(e)s:

- M.R. Ackermann, ass. suisse d'aide et de soins à domicile
- Mme M. Gilardi, juriste, Berne
- Mme E. Matti, députée au Grand Conseil, Orpund
- M. W. Fiechter, vérificateur des comptes, Huttwil
- M. J. Guillaume, HPS, Alba, Berne
- M. M. Zbinden, HPS, Alba, Berne

Excusé(e)s:

- Mme K. Balsiger, directrice adjointe de l'ACBC
- M.D. Arn, directeur, VBG
- M. S. Bhend, conseiller d'Etat
- M. B. Bieri, vérificateur des comptes
- M. O. Brand, avocat
- M. J. Calcio-Gandino, secrétaire du PVK
- M. P. Friedli, président, VBA
- M. R. Gerber, HPS
- M. F. Huber, OFAS
- M. D. Jakob, KPV Berne
- M. U. Kernén, membre du comité
- M. M. Schenk, PRO SENECTUTE
- M. H. Wattering, président, ACBC
- Organisation d'aide et de soins à domicile de Bolligen
- ESPAS Moutier et environs
- Organisation d'aide et de soins à domicile de Sigriswil
- Organisation d'aide et de soins à domicile de Thoun

ORDRE DU JOUR

1. Allocution de bienvenue de M. Markus Grimm, président de l'association d'aide et de soins à domicile de Berthoud
2. Allocution de bienvenue et ouverture de l'assemblée par la présidente
3. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 27 avril 2000
4. Rapport annuel 2000 (informations par R. Ackermann, Assosiation suisse d'aide et de soins à domicile)
5. Comptes 2000 et rapport des vérificateurs
6. Proposition de l'organisation de soins infirmiers de la ville de Berne
7. Budget 2002 (a. Informations / b. Approbation des cotisations / c. Approbation du budget 02)
8. Programme annuel 2001/2002
9. Modification des statuts
10. Informations du comité
11. Divers

1. Allocution de bienvenue de M. Grimm, prés. org. d'aide et de soins Berthoud

Après un court intermède musical, M. M. Grimm, président de l'organisation d'aide et de soins à domicile de Berthoud, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il fait alors un bref exposé sur son organisation d'aide et de soins à domicile qui a été créée fin 1997 à la suite d'une fusion. L'organisation s'occupe exclusivement de la ville de Berthoud qui compte environ 15'000 habitants. M. M. Grimm invite chaleureusement toutes les participantes et tous les participants à se joindre à l'apéritif qui sera offert par la municipalité de Berthoud après la clôture de l'assemblée. Il profite de l'occasion pour transmettre à nouveau les excuses de M. F. Haldemann, maire de la ville, qui regrette de ne pas avoir pu prononcer personnellement le discours de bienvenue car il a dû participer à une autre réunion importante.

2. Allocution de bienvenue et ouverture de l'assemblée des délégués par la présidente

Au nom du comité de l'association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile, Mme U. Norton, présidente, souhaite la bienvenue à l'assemblée de ce jour aux délégué(e)s des organisations membres, aux invité(e)s ainsi qu'aux représentant(e)s des médias. Elle remercie M. M. Grimm, président de l'organisation d'aide et de soins à domicile de Berthoud, pour l'invitation à venir siéger dans sa ville, mais aussi pour la coopération apportée lors de la préparation de cette assemblée des délégués, ainsi que pour les mots de bienvenue qu'il a prononcés. Elle adresse également ses remerciements à la municipalité de Berthoud pour l'apéritif.

Ses remerciements vont également aux musiciens, et notamment parmi eux à M. H. Knoll, qui n'est pas seulement responsable de notre comptabilité, mais possède manifestement

aussi d'autres talents. Cette présentation musicale a donné ainsi un cadre bien particulier à la cérémonie d'ouverture ainsi qu'à l'assemblée générale des délégués.

La date de la présente assemblée des délégués a été annoncée dans l'édition 4/00 de Focus et les invitations ainsi que la documentation ont été envoyées dans les délais, conformément à ce qui est prévu dans les statuts.

Mme U. Norton adresse encore des salutations ainsi que des remerciements particuliers aux invité(e)s dont la présence est l'expression de leur intérêt pour les activités de l'association. Lecture est ensuite donnée de la liste des personnes et des organisations qui se sont excusées (cette liste figure au début du procès-verbal).

192 personnes et 83 organisations membres se sont annoncées pour l'assemblée des délégués de ce jour. Le nombre exact des votants sera calculé au début de la partie statutaire de l'assemblée à l'aide des cartes de vote. La présidente prie toutes les personnes présentes de s'inscrire sur les listes de présence qui circulent dans la salle.

Comme à l'accoutumée, les débats de l'assemblée feront l'objet d'une traduction simultanée de l'allemand en français, mais pas du français vers l'allemand.

Les personnes qui se sont inscrites pour participer au dîner sont priées d'aller retirer leur bon au comptoir d'information après la clôture de l'assemblée.

Au cours de la phase préparatoire de l'assemblée des délégués, les présidentes et les présidents ont été invités à la conférence du 4 avril 2001. Au cours de celle-ci, les documents soumis à la présente assemblée ont été discutés, des informations complémentaires ont été données et il a également été répondu à diverses questions. Cette conférence n'avait cependant absolument pas pour objectif d'anticiper les décisions qui doivent être prises aujourd'hui, mais bien de fournir aux membres des éléments leur permettant d'arrêter leurs décisions, ainsi que d'aider les divers comités à combler d'éventuelles lacunes en matière d'information. Il est donc évident que la direction de l'association fournira à nouveau aujourd'hui les mêmes informations sur les divers points de l'ordre du jour et que nous disposerons de suffisamment de temps pour répondre à toutes les questions éventuelles ou pour procéder à des échanges de vues.

Après ces quelques mots d'introduction, la présidente ouvre la partie statutaire de l'assemblée des délégués. Il s'agit d'abord d'élire les scrutatrices et les scrutateurs qui officieront au cours de l'assemblée. Les candidat(e)s sont (à partir de la droite):

- 1^{er} rang - Mme M. Weidmann, organisation d'aide et de soins de Mühleberg et région
- 2^e rang - M. J. Steinmann, org. d'aide et de soins à domicile de Huttwil
- 3^e rang - Mme M. Gammenthaler, org. d'aide et de soins à domicile de Madiswil
- 4^e rang - Mme S. Leuenberger, org. d'aide et de soins à domicile de Muri-Gümligen
- 5^e rang - Mme E. Graf, org. d'aide et de soins à domicile de Kirchberg-Rüdtligen-Alchenflüh

Les candidat(e)s proposé(e)s sont élu(e)s scrutatrices et scrutateurs par l'assemblée.

Le nombre précis de votants est ensuite calculé. Le nombre des délégué(e)s présent(e)s et qui ont le droit de vote s'élève à 183. La majorité absolue est donc de 92 voix.

Ordre du jour

Selon l'article 6 des statuts concernant l'assemblée des délégués, les motions des membres proposant l'inscription de points à l'ordre du jour doivent être communiquées par écrit au comité au moins six semaines avant la tenue de l'assemblée; l'article prévoit également que l'assemblée ne peut se prononcer que sur des points figurant expressément à l'ordre du jour. Pour cette année, la date limite était donc le 14 mars 2001. Deux propositions de l'organisation de soins infirmiers du canton de Berne (KPV) sont parvenues au comité avant

cette date. Etant donné que l'une de ces propositions peut avoir une influence sur le budget, le comité propose un changement dans l'ordre du jour, qui serait alors modifié comme suit:

Point 6: Propositions de la KPV Berne

Point 7: Budget 2002

a) Approbation du montant des cotisations des membres

b) Approbation du budget 2002

Point 8: Programme annuel 2001/2002,

y compris la proposition de modification soumise par l'organisation d'aide et de soins à domicile de la région Oberdiessbach.

Décision:

L'ordre du jour comportant les modifications proposées par le comité est adopté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 27 avril 2000

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués figure aux pages 29 à 42 du rapport annuel 2000.

Personne ne demande la parole au sujet du procès-verbal.

Décision:

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 27 avril 2000 est adopté à l'unanimité.

4. Rapport annuel 2000 / Exposé de Monsieur Ackermann

Le rapport annuel est un compte rendu détaillé des nombreuses et très diverses activités de l'association, et notamment de celles du comité ainsi que du secrétariat. Lors de la dernière assemblée, les délégué(e)s ont décidé que le programme d'activité devait se voir accorder une place prioritaire. Ce qui a été fait avec l'élaboration des principes relatifs à une structure homogène des données pour le calcul des prix coûtants. Le texte intégral figure dans le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 27 avril 2000 ainsi que dans le rapport annuel (page 38).

L'année dernière, des comptes-rendus sur le déroulement des travaux au niveau cantonal ainsi que sur la coopération avec le canton ont été publiés dans les éditions 2/00 et 3/00 de Focus. Des informations détaillées sur le sujet ont également été présentées dans le rapport annuel 2000. Celles-ci précisent clairement qu'un groupe de travail dirigé par l'association suisse d'aide et de soins à domicile va élaborer des principes de base au niveau national. L'association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile est représentée au sein du groupe de travail par M. P. Catani et pourra ainsi avoir une influence sur le déroulement des travaux. A ce propos, la présidente salue M. R. Ackermann, chef du service des finances, du marketing et des technologies de l'information, de l'association suisse d'aide et de soins à domicile. Il dirige ce projet qu'il va maintenant nous présenter.

Exposé de M. R. Ackermann, association suisse d'aide et de soins à domicile

Politique de l'association, représentation des intérêts, garantie de la qualité, formation, communication ainsi que finances, technologies de l'information et marketing, font partie des tâches qui incombent à l'association suisse d'aide et de soins à domicile. L'association entend donc s'efforcer d'élaborer des instruments homogènes. Ceux-ci permettront notamment d'effectuer des comparaisons et de donner une transparence aux prestations et aux dépenses de chacune des organisations membres. Il s'agit donc de concevoir un outil adapté à la branche, mais qui n'occasionnera que des frais de développement raisonnables. De plus, il

est indispensable de garantir une formation et un support homogène qui aidera les organisations d'aide et de soins à domicile dans leur travail quotidien et leur permettra aussi de réduire leurs dépenses administratives. Dans ce sens, il faut donc absolument envisager une solution standard pour l'ensemble du secteur informatique.

Quelques détails en matière de comptabilité. Elle est constituée par la comptabilité financière comportant le bilan et le compte des résultats. Dans ce domaine, c'est le plan comptable général de l'association suisse d'aide et de soins à domicile qui constituera la base du système.

En matière de comptabilité d'entreprise (décompte des frais), le plan comptable général mentionné ci-dessus pourra également être utilisé. Mais les outils indispensables à la comptabilité analytique comprenant les secteurs de production où se consomment les coûts auxiliaires ainsi que les centres de coûts principaux, y compris la clé de ventilation des coûts, ainsi que le calcul des coûts absorbés par un poste de production, y compris la définition de l'offre des prestations du calcul standard et de l'établissement des coûts réels, ainsi que le calcul des marges sur les coûts variables et les décomptes des heures de travail, doivent encore être élaborés.

Mais pourquoi faut-il disposer d'un système de base de calcul des coûts homogène?

D'abord, parce que le Concordat des assureurs-maladie suisse (CAMS) exige qu'un tel système soit appliqué. Il s'appuie en cela sur l'article 9a de l'ordonnance fédérale sur les prestations de l'assurance des soins. En outre, la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires (CDS) a demandé dans sa recommandation n° 9 du 14 mai 1998 que la comptabilité de l'association suisse d'aide et de soins à domicile soit aussi effectuée en fonction d'un modèle de base homogène, comme par exemple un système de feuilles de répartition de la comptabilité analytique tel que celui qui est utilisé dans les établissements hospitaliers réservés aux personnes âgées selon le document du H⁺.

Qu'avons-nous fait jusqu'à présent?

La préparation des documents par les groupes de travail est assez avancée pour qu'il ait été possible de lancer un projet pilote. Dès que celui-ci pourra faire l'objet d'une évaluation, il faudra alors élaborer un manuel intitulé «La comptabilité des organisations d'aide et des soins à domicile» et prévoir ensuite d'informer et de former les organisations de base de l'association d'aide et de soins à domicile. Si tout se déroule selon le calendrier établi, les premières organisations retenues pour effectuer un test pourraient introduire la nouvelle comptabilité à titre expérimental au 01.01.2002.

Il va falloir ensuite éclaircir comment nous allons mettre en place l'ensemble du support informatique. Il va donc d'abord s'agir d'évaluer les divers prestataires et d'élaborer la solution informatique la mieux adaptée à la branche de l'aide et des soins à domicile. Dès que les éléments techniques seront disponibles, la formation et l'introduction dans les organisations pourront alors débuter. Ces dernières seront toutefois libres de décider à partir de quelle date elles entendent appliquer la nouvelle comptabilité de l'association d'aide et de soins à domicile.

Le groupe spécialisé «Finances», qui est chargé du projet, est composé de six personnes. Elles disposent toutes de connaissances en matière d'économie d'entreprise et ont, grâce à leurs diverses activités, une très bonne expérience du domaine des organisations d'aide et de soins à domicile ainsi que des associations.

L'orateur répond alors aux questions qui lui sont posées.

Mme U. Norton remercie l'orateur pour les explications détaillées. Elle ouvre alors la discussion sur les autres questions concernant le rapport annuel 2000.

Mme S. Leuenberger, services d'aide et de soins à domicile de Muri-Gümligen

Elle remercie pour les explications ainsi que pour le rapport annuel très complet. Elle constate cependant que le nombre des sujets traités est élevé et se demande si tout cela était vraiment nécessaire, si cela n'a pas donné lieu à du travail effectué à double, notamment dans le domaine du perfectionnement professionnel. A son avis, le comité de l'association doit se concentrer sur l'essentiel.

Mme U. Norton

Avant de s'engager dans un nouveau domaine, la direction de l'association évalue toujours très minutieusement les charges et les avantages. Elle le fait notamment parce que le secrétariat ne dispose que de ressources limitées en personnel et en moyens financiers. En ce qui concerne le perfectionnement professionnel, il apparaît clairement que seules des offres qui ne sont pas couvertes par d'autres organisateurs de cours de perfectionnement sont élaborées par l'association. En matière de calcul du prix, l'association se base depuis des années sur la règle très claire qui veut que les cours doivent être entièrement autofinancés par les participants eux-mêmes. Elle constate en outre que l'association cantonale bernoise est la deuxième plus importante association du pays. Ce qui d'une certaine manière l'oblige également à s'engager au niveau national. Il est d'autre part évident que la direction de l'association continuera à se concentrer sur l'essentiel.

La parole n'est plus demandée.

Décision:

Le rapport annuel est adopté à l'unanimité.

5. Comptes 2000 et rapport des vérificateurs

Les comptes ainsi que le rapport des vérificateurs se trouvent aux pages 23 à 28 du rapport annuel. La présidente attire surtout l'attention sur le bilan ainsi que sur l'analyse qui en a été faite. Il apparaît notamment que l'association ne dispose que d'un capital propre CHF 2'000.-, un montant qui est bien trop modique. Le nouveau budget n'apporte d'ailleurs aucune amélioration dans ce domaine.

Elle mentionne que pour des raisons de temps, il n'a pas été possible de présenter les comptes annuels d'une manière identique à celle retenue dans le budget comme cela avait été souhaité par un certain nombre de membres le 4 avril 2001 (conférence des présidentes et des présidents).

Aux termes de ces informations, la parole est donnée à l'assemblée. Personne ne souhaite toutefois s'exprimer.

Décision:

Les comptes 2000 et le rapport des vérificateurs sont adoptés à l'unanimité.

6. Propositions de l'organisation de soins infirmiers de la ville de Berne

Les propositions de l'organisation de soins infirmiers de la ville de Berne ont été distribuées aux membres avec l'ensemble de la documentation concernant l'assemblée des délégués. Celle-ci comportait également la prise de position du comité ainsi que ses contre-propositions. Comme on peut le lire dans l'exposé des motifs du comité, l'organisation de soins infirmiers de Berne a disposé de suffisamment de temps pour réagir sur la nouvelle cotisation des membres. L'auteur de la proposition, M. D. Jakob, président de l'organisation de soins infirmiers, a téléphoné hier après-midi à la présidente pour s'excuser de ne pouvoir participer à l'assemblée de ce jour. Personne d'autre ne représente cette organisation à

l'assemblée des délégués et aucun(e) représentant(e) ne peut donc défendre ses diverses propositions.

La présidente indique encore que l'auteur de la proposition fait souvent des comparaisons avec les organisations d'aide et de soins à domicile. Une comparaison qui n'est cependant pas du tout pertinente, car il n'existe nulle part ailleurs dans le canton une situation similaire à celle de l'organisation de soins infirmiers de la ville de Berne.

Après cette introduction, la parole est donnée à l'assemblée.

Mme A. Höschle, présidente de l'organisation d'aide et de soins à domicile de Köniz-Oberbalm

Elle n'a aucun doute sur le fait que la situation de l'organisation de soins infirmiers de Berne constitue un cas extraordinaire.

Elle estime toutefois que l'avis de la direction de l'association est trop sévère et recommande donc aux délégué(e)s d'approuver les propositions de l'organisation de soins infirmiers de Berne. Cela permettrait également à cette organisation de pouvoir conserver son statut de membre.

M. W. Zimmerli, président de l'organisation d'aide et de soins à domicile de la région Oberdiessbach

Il est d'avis que l'organisation de soins infirmiers de Berne n'a tout simplement plus les moyens de payer sa cotisation. Il demande en outre s'il n'existe pas un problème entre l'organisation de soins infirmiers de Berne et l'association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile. Il se demande par ailleurs si une fusion avec l'organisation d'aide et de soins à domicile de la ville de Berne ne serait pas judicieuse. En fonction de ces réflexions, il approuve la proposition, mais estime qu'une solution doit être trouvée rapidement.

Mme D. Trchsel, présidente de l'organisation d'aide et de soins à domicile de Büetigen

Estime que ce qui est important n'est pas le fait que l'organisation de soins infirmiers de Berne ait de l'argent ou non, mais bien ce qu'elle désire réellement.

Mme U. Norton

L'association de soins infirmiers de Berne a versé l'an passé une cotisation de CHF 2'000.-. Ce montant correspond déjà à une réduction de CHF 500.- par rapport à l'année précédente. Cette somme n'a fait l'objet d'aucune discussion avec la direction de l'organisation de soins infirmiers de Berne, mais a été fixée unilatéralement par cette dernière. Il est en outre clair que ce sont les délégué(e)s qui se prononcent sur le système des cotisations aussi bien que sur le montant de celles-ci. L'organisation de soins infirmiers de Berne a eu la possibilité d'intervenir à plusieurs reprises à propos du montant «trop élevé» de sa cotisation, comme par exemple, notamment, lorsque celle-ci a été décidée au cours de l'assemblée extraordinaire des délégués du mois de novembre 1999. Elle n'a malheureusement pas fait usage de cette possibilité à l'époque et n'a pris contact que dans le courant de l'année dernière. Pour la direction de l'association, il est évident que le montant des cotisations décidé à l'assemblée des délégués s'applique également à ce membre et que la direction de l'association ne peut tout simplement pas aller à l'encontre de cette décision.

M. W. Zimmerli, président de l'association d'aide et de soins à domicile de la région Oberdiessbach

Il soumet la **contre-proposition suivante**:

L'organisation de soins infirmiers de Berne doit payer le montant intégral de sa cotisation 2000; aucune cotisation ne sera due pour 2001, mais une solution doit

être négociée pour la cotisation 2002; dans le cas contraire, l'organisation de soins infirmiers de Berne devra donner sa démission.

M. M. Grimm, président de l'organisation d'aide et de soins à domicile de Berthoud
Il trouve que les arguments de l'association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile sont bons et acceptables, contrairement à ceux de l'organisation de soins infirmiers de Berne. Il demande donc aux délégué(e)s de soutenir la proposition de l'association cantonale bernoise. Il fait d'autre part remarquer qu'approuver une autre solution constituerait éventuellement un précédent.

La parole n'est plus demandée.

On peut donc passer à la votation. Il s'agit d'abord de se prononcer sur la **proposition de l'organisation d'aide et de soins à domicile de la région Oberdiessbach: l'organisation de soins infirmiers de la ville de Berne paye une cotisation de CHF 10'000.- pour l'année 2000, mais n'en verse aucune en 2001 en ayant toutefois l'obligation de tirer la situation au clair, c'est-à-dire faire une proposition de cotisation pour 2002 ou fusionner.**

Décision:

La proposition de l'organisation d'aide et de soins à domicile de la région Oberdiessbach est rejetée à une large majorité.

Les deux propositions de l'organisation de soins infirmiers de la ville de Berne sont ensuite soumises au vote.

1^{ère} proposition:

Le montant de la cotisation 2000 de l'organisation de soins infirmiers de la ville de Berne doit être réduit de CHF 10'000.- à CHF 2'000.-, et le montant pour 2001 doit être fixé à CHF 2'000.-.

Décision:

La proposition de l'organisation de soins infirmiers de la ville de Berne est rejetée à une grande majorité.

Il est ensuite procédé au vote de la **contre-proposition de l'association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile concernant la 1^{ère} proposition:**

La proposition de l'organisation de soins infirmiers de la ville de Berne doit être rejetée.

Décision:

La proposition de l'association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile est acceptée à une large majorité.

Il s'agit maintenant de se prononcer sur la **2^{ème} proposition** de l'organisation de soins infirmiers de la ville de Berne:

2^{ème} proposition

Le règlement des cotisations doit être modifié à partir de l'année 2000 et prévoir désormais des cotisations en fonction de la capacité financière des membres.

Décision:

La proposition de l'organisation de soins infirmiers de la ville de Berne est rejetée à une forte majorité.

Le vote se déroule alors sur la **contre-proposition de l'association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile:**

La 2^{ème} proposition de l'organisation de soins infirmiers de la ville de Berne doit être rejetée.

Décision:

La contre-proposition est acceptée à une forte majorité.

On vote enfin sur la **3^{ème} proposition du comité de l'association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile:**

L'association de soins infirmiers de la ville de Berne bénéficie d'une cotisation particulière. Son montant est fixé à CHF 10'000.- pour l'année 2000 et à CHF 5'000.- pour les années suivantes. Cette solution s'appliquera jusqu'à l'introduction d'un nouveau système de fixation de la cotisation des membres.

Décision:

La proposition du comité de l'association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile est acceptée par 112 Oui contre 28 Non et 0 abstention.

7. Budget 2002

Le budget 2000 accompagné des commentaires détaillés du comité a été envoyé aux délégué(e)s avec l'ensemble de la documentation. Des informations complémentaires ont déjà été données lors de la conférence des présidentes et des présidents du 4 avril; ces informations vont être répétées lors de la présente assemblée des délégués.

M. P. Catani, directeur, explique tout d'abord le nouveau plan comptable. Le budget a été établi pour la première fois selon les règles du plan comptable de l'association suisse d'aide et de soins à domicile. Des modifications ont donc dû être apportées dans de nombreux secteurs. Par exemple, les traductions sont désormais imputées sur les dépenses de personnel dans le groupe de comptes 38. Le but de ce changement est de rendre le budget le plus clair possible étant donné que l'association cantonale n'est pas la seule à utiliser ce plan comptable, mais que les organisations membres ont aussi la possibilité de le faire. Une méthode qui permet d'ailleurs également les comparaisons, peut-être moins entre une association cantonale et les organisations membres, qu'entre les organisations cantonales entre elles.

Mme L. Müller, comité

Après ces explications générales sur le plan comptable, Mme L. Müller, responsable des finances au comité, prend la parole à propos du budget 2002. Elle précise pour l'essentiel que:

- le présent budget est basé sur les budgets 2000 et 2001;
- le budget comporte une augmentation générale du montant des cotisations s'élevant à CHF 53'200.--. Cette somme sera utilisée pour:
- faire une provision pour le système informatique qui entame déjà sa 4^{ème} année d'exploitation en 2002;
- financer des projets en matière de relations publiques et faire du lobbying dans le monde politique;
- compenser une diminution des recettes vu la réduction du nombre des offres en matière de formation, de perfectionnement et de formation continue;

- augmenter légèrement le pourcentage des postes au secrétariat.
- Le plan financier 2000-2005 de la direction de l'association prévoyait une augmentation des cotisations. Celle-ci figurait d'ailleurs aussi à l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire des délégués du mois de novembre 1999. Etant donné qu'un montant unique de CHF 27'000.- a été adopté lors de cette assemblée, cet argent fait maintenant défaut.
- Les conditions externes évoluent en permanence. Afin d'être en mesure de réagir activement, l'association doit aussi disposer tant des moyens financiers que des ressources en personnel indispensables.
- L'association n'a aucune sorte d'influence sur la commission de conciliation (PVK) ni sur ses tâches.
- Comme cela a déjà été mentionné dans l'analyse du bilan, l'association ne dispose de pratiquement aucun capital propre, ce qui est irresponsable.
- Le budget présenté ne permet pas non plus de constituer un capital propre, mais une augmentation massive de ce dernier doit constituer un objectif.
- Le montant des cotisations est établi sur la base du nombre des organisations membres qui est aujourd'hui de 125.
- La règle imposée par l'Office fédéral des assurances sociales est que les cotisations des membres doivent au moins représenter 50% des recettes totales d'une association cantonale.
- Aucun renchérissement n'a été appliqué au budget depuis deux ans.

En fonction de ces considérations, le comité est parvenu à la conclusion qu'une augmentation minimale des cotisations était inévitable. Le présent budget a donc été élaboré en conséquence.

La présidente, Mme U. Norton, s'exprime ensuite sur la situation financière générale:

Le comité a effectué l'automne dernier une «retraite» en compagnie du directeur. L'objet principal de cette réunion était de se pencher sur le travail de diplôme rédigé par le directeur dans lequel il a effectué une analyse de la situation présente ainsi que du contexte dans lequel se trouve l'association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile, tout en faisant des propositions sur la poursuite des travaux. Ci-dessous, un bref résumé des résultats:

Les structures et les ressources du secrétariat sont à peine suffisantes pour faire face aux exigences actuelles. C'est donc surtout pour cette raison que l'association ne peut plus aujourd'hui que réagir au lieu d'agir. Les activités de relations publiques sont trop limitées et le sentiment de corporation unie fait défaut. En outre, le secrétariat est soumis à une pression financière importante. La direction de l'association a tiré les conséquences de ces résultats en ce qui concerne les activités du futur. Elle a constitué divers services qui ont élaboré des objectifs à court et à moyen terme. Et c'est donc sur la base de ceux-ci qu'un plan financier a été établi pour les années 2001 à 2005. La présidente présente le plan financier à l'aide de transparents. Il apparaît clairement que les dépenses totales vont augmenter au cours des prochaines années de CHF 676'500.- en 2001 à CHF 840'800.- en 2005. Ces chiffres tiennent compte d'une légère augmentation du pourcentage des postes au secrétariat. On estime en outre que le coût de personnel externe, par exemple pour les traductions ou le service de contrôle et de médiation, va augmenter. Enfin, il faut également compter avec une hausse des frais administratifs. D'abord en raison du renchérissement, de la hausse des taxes postales par exemple, mais aussi à cause d'un plus grand volume de transactions au secrétariat. De même, des sommes d'argent notablement plus importantes devront être mises à disposition pour des projets. Une augmentation est également prévue en ce qui concerne les recettes. Budgétées à CHF 676'500.- en 2002, celles-ci devraient atteindre CHF 861'000.- en 2005. Ce qui rendrait enfin possible la «constitution d'une réserve» qui est une nécessité depuis fort longtemps. L'augmentation des recettes se produira principalement à deux niveaux. D'un montant de CHF 392'700.- dans le budget 2002, les cotisations des membres

seront augmentées de CHF 61'000.-. On s'attend également à ce que les recettes des collectes de fonds augmentent.

Aux termes de ces explications, le moment est venu d'examiner le point 1 du budget 2002, c'est-à-dire la cotisation des membres. Le budget 2002 comporte une augmentation du montant par habitant de la zone d'activité des organisations d'aide et de soins à domicile de 9 centimes, soit une hausse du montant actuel de 23 centimes à 32 centimes dans le futur. Le montant de base de CHF 700.- par organisation est maintenu, de même que le montant maximum qui demeure fixé à CHF 10'000.-.

M. F. Kaufmann, président de l'organisation d'aide et de soins à domicile de Zollikofen
Il constate qu'il existe une grande différence entre le budget et les comptes 2000. Les recettes, tout autant que les dépenses, sont demeurées fortement inférieures à ce qui était prévu au budget.

M. H. Ochsenbein, président de l'organisation d'aide et de soins à domicile de Worb
L'augmentation du montant des cotisations proposée par le comité de 23 à 32 centimes correspond à une hausse de 39%. S'il fait le calcul de la cotisation que son organisation devra désormais payer en tenant compte de l'augmentation, le montant ne représente environ que 0,2% de son budget total. Il est donc certain qu'il pourra payer un tel montant. Il se demande cependant plutôt s'il va être d'accord de le payer. Quand il constate que l'horaire qui a été fourni avec les documents n'est pas correct ou que les informations disponibles sur le site Internet n'ont pas été mises à jour, il se demande à quoi sert l'association et s'il est justifié d'en augmenter la cotisation des membres.

Mme C. Graf, présidente de l'organisation d'aide et de soins de AAREBRUEGG
Elle est aussi d'avis qu'elle peut supporter l'augmentation. Elle trouve cependant qu'il n'est pas très sympathique que cette augmentation de la cotisation des membres n'ait pas été clairement mentionnée sur l'ordre du jour. La raison à l'origine de cette augmentation n'a pas été fournie.

Mme S. Rentsch, présidente de l'organisation d'aide et de soins à domicile Pieterlen
Les documents concernant l'assemblée des délégués ont été discutés au sein du groupe ER-FA Seeland. Ce dernier demande aux délégué(e)s présent(e)s de soutenir la proposition du comité de manière à ce que celui-ci ainsi que le secrétariat obtiennent les moyens nécessaires pour travailler.

La parole n'est plus demandée.

On peut donc passer au vote sur l'augmentation de la cotisation des membres.

Proposition:

La cotisation des membres est désormais fixée à 32 centimes par habitant; le montant de base ainsi que le montant maximum demeurent inchangés.

Décision:

L'augmentation de la cotisation des membres au 01.01.2002 est acceptée 134 Oui contre 17 Non, avec 21 abstentions.

Il est donc maintenant possible de se prononcer sur le budget 2002.

M. M. Rüfenacht, directeur de l'organisation d'aide et de soins à domicile de Berne

L'organisation de Berne souhaite clairement que son association centrale soit forte. Ses activités antérieures l'ont cependant habitué à ce que les modifications du budget fassent l'objet d'explications détaillées. Ce qui n'a pas été le cas avec le présent budget.

Mme U. Norton

Lors d'une précédente conférence des présidentes et des présidents, il avait été décidé que des explications ne seraient données à l'avenir que sur les postes budgétaires enregistrant une variation d'au moins 20% par rapport à l'année précédente. C'est exactement ce qui a été fait avec le budget présenté aujourd'hui.

Mme A. Höschele, présidente de l'organisation d'aide et de soins à domicile de Köniz-Oberbalm

Elle demande comment on en arrive à avoir de si grands écarts dans le domaine du matériel publicitaire et des imprimés.

M. P. Catani, directeur

Lors de l'introduction du nouveau plan comptable conforme aux directives de l'association suisse d'aide et de soins à domicile, certains comptes ont été regroupés. C'est exactement ce qui s'est passé avec ces deux postes et explique pourquoi l'un des deux a notablement diminué alors que l'autre est désormais plus élevé.

M. M. Grimm, président de l'organisation d'aide et de soins à domicile de Berthoud

Il constate qu'à la suite de la décision prise de réduire à CHF 5'000.- la cotisation de l'organisation de soins infirmiers de Berne pour 2002, les recettes prévues au budget doivent être diminuées de CHF 5'000.-.

Mme U. Norton

Elle approuve la remarque de M. Grimm. Le montant des cotisations budgétées est donc de CHF 347'700.-, ce qui engendre désormais un déficit de CHF 5'800.- dans le budget 2002.

La parole n'est plus demandée.

Proposition:

Le budget 2002 est approuvé avec une modification au compte 691, le montant des cotisations des membres s'élevant désormais à CHF 347'000.-, ce qui engendre un déficit de CHF 5'800.-.

Décision:

Le budget comportant cette modification est approuvé par 155 Oui contre 6 Non et 15 abstentions.

La présidente remercie les délégué(e)s d'avoir accepté l'augmentation des cotisations des membres ainsi que le budget.

8. Programme annuel 2001 / 2002

Les membres ont encore reçu ces derniers jours la proposition de l'organisation d'aide et de soins à domicile de la région Oberdiessbach concernant le programme annuel. L'auteur de la proposition a maintenant l'occasion de s'exprimer et de commenter sa proposition.

M. W. Zimmerli, président de l'organisation d'aide et de soins à domicile de la région Oberdiessbach

Comme cela est prévu dans le rapport annuel, il considère que la définition des prestations de services de l'association d'aide et de soins à domicile est la tâche à laquelle la plus grande priorité doit être accordée. Il est cependant d'avis que la méthode retenue n'est pas la bonne. Une standardisation des services d'aide et de soins à domicile ne constitue pas une solution, car celle-ci doit bien plutôt tenir compte de la diversité des prestations. Il faut toutefois considérer la raison de cette situation et aider les organisations pour qu'elles puissent fournir leurs prestations en étant plus rationnelles (pas de règles «dictatoriales» de Berne). Il demande donc aux délégué(e)s de donner suite à la proposition de son association.

La présidente donne la parole sur le sujet à M. J. Guillaume, chef du service «Personnes âgées» à l'office des personnes âgées et des handicapés de la Direction de l'hygiène publique et des oeuvres sociales du canton de Berne, et qui est donc aussi compétent à ce titre pour le secteur de l'aide et des soins à domicile.

M. J. Guillaume approuve d'une manière générale la proposition de l'association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile, tout autant que les explications de M. W. Zimmerli. Il constate cependant que c'est le canton qui est responsable dans ce domaine et que c'est donc lui qui décide de quelle manière les choses doivent être organisées. De ce point de vue, l'association cantonale bernoise ne dispose donc d'aucune marge de manœuvre. La Direction de l'hygiène publique et des oeuvres sociales va instituer prochainement un groupe de travail qui se penchera sur ce sujet. Naturellement, l'association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile sera également représentée dans ce groupe de travail.

Mme A.-M. Saxer, présidente de l'organisation d'aide et de soins à domicile de Muri-Gümligen

Elle ne comprend pas vraiment la différence entre la formulation de la proposition de l'organisation d'aide et de soins à domicile de la région Oberdiessbach et celle de l'association cantonale bernoise et souhaite des précisions.

M. P. Catani, directeur

Il explique qu'il est aujourd'hui surtout question de trois secteurs à l'association d'aide et des soins à domicile. Il s'agit des prestations de soins, des prestations d'aide au ménage, ainsi que des autres prestations complémentaires comme le service des repas (à domicile), le service de transport, l'aide et les soins à domicile pour les enfants, le service de nuit, etc. Or, les secteurs des prestations de soins vont précisément faire l'objet d'une définition au niveau national dans le cadre de l'élaboration du nouvel instrument de détermination des besoins en matière de soins (RAI). Cela n'a donc aucun sens que l'association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile élabore maintenant sa propre définition dans ce domaine; il est en revanche beaucoup plus judicieux – et cela permet également de ménager les ressources – d'attendre les résultats qui seront obtenus au niveau national. Une procédure qui s'applique d'ailleurs également pour les prestations d'aide au ménage. En ce qui concerne les prestations de services complémentaires, ces définitions doivent encore être élaborées et elles devront l'être au niveau cantonal, car cette question ne se pose pas à l'échelon suisse. Comme on a toutefois pu le comprendre sans peine lors des explications données par M. J. Guillaume, la responsabilité est entre les mains du canton. L'association représentera donc les intérêts de ses membres au sein du groupe de travail.

Mme D. Trachsel, présidente de l'organisation d'aide et de soins à domicile de Büetigen

Elle demande quelles sont les conséquences financières de la fourniture des prestations de services telles qu'elles sont être élaborées par le groupe de travail?

M P. Catani, directeur

Les prestations de services et la manière dont elles sont fournies ont un lien très étroit avec les finances. Ainsi l'horaire au cours duquel ces prestations sont fournies est, par exemple, important. Des organisations d'aide et de soins à domicile qui offrent leurs prestations uniquement jusqu'à, disons 17h00, ont en général des frais de personnel moins importants que les organisations qui proposent leurs services jusqu'à 21h00. Tous ces points vont cependant être maintenant discutés au sein du groupe de travail dont M. Ackermann a parlé précédemment.

M. J. Guillaume

Le canton désire répertorier toutes ces prestations complémentaires ainsi que leurs conséquences financières. On peut imaginer que le canton fixera ensuite un plafonnement du coût de ces prestations complémentaires.

Mme C. Graf, présidente de l'organisation d'aide et de soins à domicile de Aarebrügg

Elle demande à ce propos quelles sont les tâches de l'association et s'il ne faudrait pas les préciser dans le programme annuel. Le programme de l'association pourrait donc faire l'objet d'un complément dans ce sens au paragraphe «Définition des prestations d'aide et de soins à domicile». Elle soumet donc la **proposition de compléter le programme annuel 2001/2002 de la manière suivante:**

La tâche prioritaire de l'association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile consiste donc à soutenir les organisations dans la perspective d'une standardisation de leurs prestations de services.

La parole n'est plus demandée.

On peut donc mettre au vote la **proposition de l'organisation d'aide et de soins à domicile de la région Oberdiessbach.**

1. Les phrases: «**La tâche prioritaire de l'association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile consiste donc à standardiser les prestations de services des organisations. Le but de cette standardisation ... jusqu'à sous les organisations d'aide et de soins à domicile**», doivent être biffées.
2. Elles seront remplacées par: **En raison de la diversité des offres de prestations de services, la tâche prioritaire de l'association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile consiste à répertorier les offres, à évaluer leurs conséquences financières ainsi qu'à élaborer une gamme de prix conformes à la réalité pour chacune de ces offres dans tous les cas où cela s'avèrera possible et judicieux. Ces documents permettront de réduire les différences financières entre les organisations et offriront plus de transparence aux organismes auxquels les charges sont imputées.**

Décision:

La proposition de l'association d'aide et de soins à domicile de la région Oberdiessbach est rejetée à une large majorité.

Il est alors procédé au vote de la proposition de Aarebrügg.

Proposition Aarebrügg:

Le programme annuel est complété de la manière suivante: La tâche prioritaire de l'association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile consiste donc à soutenir les organisations dans la perspective d'une standardisation de leurs prestations de services.

Décision:**Cette proposition de modification est acceptée par 95 Oui.**

Le programme annuel 2001/2002 complété est accepté à une forte majorité.

9. Modifications des statuts

Comme cela a été mentionné au début de l'assemblée, le comité abandonne la modification des statuts, mais aimerait donner brièvement des informations sur le changement.

M. R. Iseli, membre du comité

Il donne quelques informations sur l'adaptation prévue. Il indique qu'il ne s'agit pas d'une modification des statuts au sens propre, mais bien plutôt d'une adaptation ou d'une précision de la procédure. Il s'agit surtout de tenir compte de l'article 67 du Code civil. Le paragraphe 3 de cet article prévoit en effet que des décisions «ne peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour que si les statuts le permettent expressément». C'est donc pourquoi la proposition de modification a été faite. La procédure devrait désormais être réglée de la manière suivante: Les propositions des membres doivent être envoyées au comité au plus tard deux mois avant la tenue de l'assemblée des délégués.

L'invitation accompagnée de l'ordre du jour doit être envoyée aux membres au plus tard un mois avant l'assemblée des délégués.

Les propositions de modifications soumises par des membres peuvent être envoyées au secrétariat au plus tard 14 jours avant l'assemblée des délégués.

Les propositions de modifications faites par des membres sont transmises sans délai aux membres.

Cette procédure permet de régler le déroulement de l'assemblée d'une manière sans équivoque. La procédure d'urgence pour les cas où des questions sont soulevées sans avoir été soumises au préalable ou pour ceux où des propositions de modifications sont déposées, doit également être réglée. Il a ainsi été prévu que les 2/3 des délégué(e)s doivent donner leur accord pour entrer en matière sur la question soumise. De même, il faut que la question soulevée ne souffre d'aucun retard. Le vote ne peut ainsi avoir lieu que si ces deux conditions sont remplies.

Il faut cependant retenir qu'un vote ne peut en principe avoir lieu que sur des points qui ne déclenchent pas de nouvelles questions ou exigeraient des éclaircissements. De la même manière la clause d'urgence ne peut pas être appliquée à la révision des statuts, à la dissolution ou à la fusion, ainsi qu'à l'élection de membres au comité.

10. Informations du comité

Mme U. Norton informe que les deux anciens fonds «Formation, perfectionnement et formation continue» ainsi que le «Fonds-SEVA» ont été transférés au 01.01.01 dans un nouveau fond appelé «Développement de l'aide et des soins à domicile». Il servira à soutenir des projets consacrés au développement de l'aide et des soins à domicile.

M. P. Catani

Il attire l'attention sur le fait que les statistiques 1999 de l'Office fédéral des assurances sociales ont été envoyées ces derniers jours. Il a remarqué que les recettes du secteur des soins dans le canton se montent à CHF 47.-. Il se demande comment on en est arrivé à ce chiffre; il explique l'importance des statistiques et insiste pour qu'elles soient remplies correctement par tout le monde.

Il attire en outre l'attention sur le magazine «Pflegen zu Hause» («Soigner à domicile») qui est disponible au stand d'information.

11. Divers

Mme A.-M. Kempf, présidente, organisation d'aide et de soins à domicile de Reichenbach
Elle explique qu'elle est simultanément présidente de l'organisation d'aide et de soins à domicile de Reichenbach et de la section ASI Berne.

Elle a reçu «Actuel» en tant que députée au Grand Conseil et l'a trouvé de bonne qualité. Elle n'est cependant pas d'accord avec les déclarations faites dans ce numéro par Mme B. Küng au nom du groupe UDC. L'UDC est précisément l'un des partis qui sont à l'origine de toutes les mesures d'économie. Elle donne en outre des explications sur la journée de grève du 9 mai et attire l'attention des personnes présentes sur le fait qu'elles devraient absolument soutenir leurs collaboratrices.

Mme U. Norton

Les réponses publiées dans «Actuel» sont celles des groupes parlementaires. L'association cantonale bernoise n'a exercé absolument aucune influence de quelque manière que ce soit. La direction de l'association estime cependant clairement que quelque chose doit être entrepris avec ces prises de position ainsi qu'avec les réactions; on pourrait ainsi notamment organiser une discussion à l'occasion d'une table ronde.

Mme B. Küng, présidente, organisation d'aide et de soins à domicile du Saanenland

Impliquée par Mme A.-M. Kempf, Mme B. Küng donne de brèves explications sur la situation du point de vue de l'UDC.

Plus personne ne demande la parole.

La présidente peut donc prononcer la clôture de la présente assemblée des délégués.

Elle remercie encore une fois toutes les personnes, qu'ils s'agissent des collaboratrices ou des collaborateurs ou des membres bénévoles du comité, qui ont contribué à la réussite de l'association d'aide et des soins à domicile tant sur le plan local, cantonal, politique ou autres.

Elle rappelle enfin qu'avant le dîner, un apéritif auquel tous les membres sont cordialement invités, est offert par la municipalité de Berthoud.

L'assemblée se termine officiellement à 18h15.

Pour le procès-verbal:

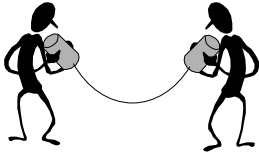
Visé:

Piero F. Catani
Directeur

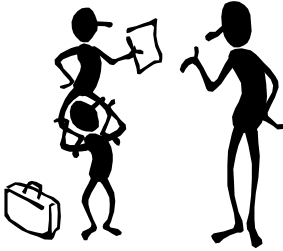
Ursula Norton
Présidente

Berne, le 16 juillet 2001

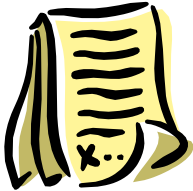
8. Les cinq objectifs annuels 2002 du comité



- **Améliorer la communication et la collaboration avec les membres sur des points précis**



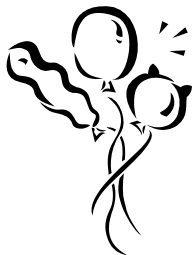
- **Définir les prestations de complément**
- **Négocier des standards (étendue des prestations, degré de disponibilité, durée active)**
- **Négocier la prise en charge des coûts avec le Canton**



- **Renégocier la convention tarifaire avec santésuisse Berne (ex FBAM)**



- **Déterminer un nouveau système de cotisations de membres et le mettre en place**
- **Adapter les cotisations des membres à l'accroissement des tâches et devoirs dévolus à l'association**
- **Améliorer les fonds propres de l'association**



- **Organiser la première journée cantonale Aide et soins à domicile le 4 mai 2002 en couvrant si possible l'ensemble du canton**

